



Bulletin

CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Capitalisation : Une innovation majeure

Le Budget Marois a répondu favorablement à une importante demande du Chantier de l'économie sociale en créant un nouvel instrument de capitalisation, basé sur le modèle du capital-patient, adapté aux besoins particuliers de l'entrepreneuriat collectif. « Les investissements publics dans l'économie sociale sont enfin considérés pour ce qu'ils sont véritablement, des investissements et non des dépenses, » affirmait le Chantier à la publication du Budget le 1er novembre dernier.

Nous saluons donc très positivement la décision d'investir 15 M \$ dans la nouvelle société mise en place dans ce budget, La Financière du Québec qui administrera conjointement le programme avec les partenaires du milieu, en s'appuyant sur l'expertise développée notamment par le Réseau d'investissement social du Québec et ses partenaires financiers. Cette annonce signifie qu'un pas de plus est fait vers un financement équitable dans le traitement des projets d'économie sociale.

Un récent estimé des besoins de capitalisation des entreprises d'économie sociale indique à terme des besoins supérieurs à 100 M \$. Cette première injection de 15 M \$ doit donc être perçue comme un point de départ, l'occasion-test pour valider la pertinence de cette nouvelle forme d'investissement. Le fonds qui sera créé sous peu, sera amené à évoluer selon la conjoncture, les besoins et les partenariats possibles.

Il s'agit véritablement d'une innovation majeure dont on connaît peu d'équivalent dans le monde. À tel point que les comptables agréés pourraient devoir réviser certaines règles d'écriture comptable pour rendre compte plus fidèlement du portrait financier des entreprises d'économie sociale ainsi capitalisées!

Le gouvernement pose une autre geste dans la reconnaissance des besoins particuliers de capitalisation d'entreprises à but non lucratif et à statut de coopérative. Toute entreprise, de quelque forme juridique soit-elle, a besoin de capitaux pour saisir les opportunités d'affaires essentielles à son développement. L'entreprise privée traditionnelle s'alimente en capitaux à différentes sources : capital de risque, marché boursier, etc. L'entreprise d'économie sociale était jusqu'à aujourd'hui lourdement handicapée à cet égard, son statut

et sa mission ne lui permettant pas d'avoir accès à ces sources de capitaux. Désormais, qu'il s'agisse d'un camp de vacances qui pourrait bénéficier d'un investissement majeur pour améliorer son offre de services, d'un média communautaire qui a besoin de grossir son équipe et mieux s'équiper technologiquement pour remplir sa mission, d'une coop de travail qui se lance en multimédia ou d'une coop de solidarité oeuvrant dans le domaine du recyclage, les capitaux seront au rendez-vous dans des conditions adaptées à leur statut et leur mission. Des capitaux disponibles pour contribuer au renforcement de leur rentabilité sociale.

Des projets de développement dans de multiples secteurs, notamment le tourisme social, l'environnement, les communications, la culture, pourront ainsi être soutenus par l'accès à ce nouveau véhicule financier de capital-patient (capital investi sur un horizon de quinze ans) dont le rendement et les remboursements pourront être reportés pendant les cinq premières années. Des modalités de remboursement prenant en compte le rendement social et financier des entreprises d'économie sociale seront définies afin de garantir la croissance de l'entreprise et sa capacité de constituer une réserve de remplacement. La taille des investissements pourra varier entre 50 000 \$ et 1 M \$. Nous vous communiquerons évidemment plus de détails sur ce nouveau fonds lorsque ses paramètres d'investissement auront été déterminés avec plus de précision.

Fonds économie sociale dans les CLD... la saga continue!

Et oui, malgré la décision politique de juin dernier d'ajouter 4 M \$ au budget des fonds d'économie sociale des CLD, les sommes ne sont toujours pas disponibles. En fait, à Montréal, l'argent est arrivée, les engagements ont même été déjà pris envers les entreprises. Mais dans le reste du Québec, la grande majorité des CLD n'ont même pas été informés des nouveaux montants dont ils disposent. Faut-il le rappeler, cette somme de 4 M \$, ajoutée annuellement au fonds d'économie sociale des CLD, doit répondre aux besoins urgents de consolidation des entreprises d'économie sociale. L'argent annoncée début juin devait être rendue disponible cet été. Là on nous parle du mois de janvier... Il faut remettre de la pression. Si vous avez de bonnes idées, faites-nous signe!

T	514 899-9916
F	514 899-0114
☎	1 888 251-3255
@	ecosoci@chantier.qc.ca